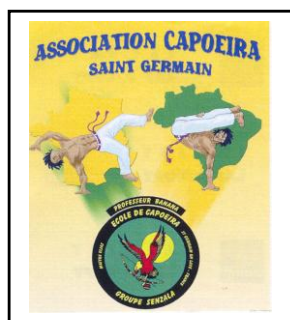


ASSOCIATION CAPOEIRA ST GERMAIN



L'ASSOCIATION

L'association a été créée en janvier 2000 selon la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour but de faire connaître et développer le jeu de la capoeira et les activités qui s'y attachent : chant, musique, danse ; et d'organiser l'enseignement de l'activité : cours techniques, jeu, démonstrations, spectacles et stages. La capoeira est une discipline sportive et artistique d'origine brésilienne, elle permet le mélange des cultures, des classes sociales et de la mixité.

LES COURS

L'association vous propose seize cours par semaine dont quatre cours accessibles aux enfants. Ces cours sont dirigés par Marcio DA SILVA (Contremaître Banana) et Professeur Tyson, diplômé au Brésil.

JOUR	HEURE	NIVEAU	LIEU
LUNDI	18H30-20H00 21H00-22H30	TOUT NIVEAU TOUT NIVEAU (14 ans et plus)	TUESG 11 rue armagis, St germain en laye, (gymnase)
MERCREDI	17H30-19H00	ADO ET ADULTES	Complexe Marcel Cerdan COSEC à POISSY
MERCREDI	20H00-21H00 21H00-22H30	DEBUTANT (14 ans et plus) CONFIRME (14 ans et plus)	TUESG 11 rue armagis, dojo St germain en laye
JEUDI	17H00-18H00 18H00-19H30	ENFANTS (6 à 8 ans) TOUT NIVEAU (12 ans et plus)	TUESG 11 rue armagis, St germain en laye, gymnase
JEUDI	20h00-21h30	TOUT NIVEAU (14 ans et plus)	ST EXUPERY 82 rue saint sebastien à POISSY
VENDREDI	18H30-20H00 20H30-22H00	DEBUTANT (14 ans et plus) TOUT NIVEAU (14 ans et plus)	Complexe Marcel Cerdan COSEC à POISSY
SAMEDI	10H00-11H00 11H00-12H30	ENFANTS (6 à 12 ans) PARENTS (TOUT AGE ,TOUT NIVEAU)	Complexe Marcel Cerdan COSEC à POISSY
SAMEDI	14H00-15H00 15H00-16H00 16H00-18H00 16H00-18H00	ENFANT (6 à 8 ans) ENFANT (9 à 13 ans) ADULTE DEBUTANTS CONFIRME (14 ans et plus)	COSOM St Germain en Laye SALLE C SALLE B
DIMANCHE Jusqu'à fin mars	15H00-17H00	EXCLUSIVEMENT PLUS DE 18 ANS ENTRAINEMENT LIBRE	TUESG 11 rue armagis, dojo St germain en laye

LES TARIFS :Année 2010/2011

POUR LES PLUS DE 13 ANS :

1 COURS PAR SEMAINE : 235 EUROS

2 COURS PAR SEMAINE : 305 EUROS

ACCES A TOUS LES COURS : 385 EUROS

Ces tarifs comprennent une adhésion de 5 euros.

POUR LES ENFANTS DE 6 A 13 ANS :

1 COURS PAR SEMAINE : 185 EUROS

2 COURS PAR SEMAINE : 235 EUROS

POUR LES FAMILLES D'UN MEME FOYER IL Y A UNE REDUCTION DE 10% PAR PERSONNE ET PAR COTISATION.

Les adhérents qui ont au moins 4 ans d'ancienneté bénéficient au choix de 10% de réduction, ou un tee-shirt, ou un abada.

Un ancien adhérent peut parrainer un nouvel adhérent, il bénéficiera d'une réduction de 10% par nouvel adhérent parrainé inscrits.

Le règlement se fait pour l'année. Il est possible de payer en trois fois, les trois chèques devant être remis au début de l'année, à l'ordre

DE L'ASSOCIATION CAPOEIRA ST GERMAIN :

Le premier chèque sera retiré à l'adhésion, le second en janvier et le troisième en avril.

tarifs	septembre	janvier	avril
185 euros	65 euros	60 euros	60 euros
235 euros	85 euros	75 euros	75 euros
305 euros	105 euros	100 euros	100 euros
385 euros	130 euros	130 euros	125 euros

MERCI DE FOURNIR

- UNE PHOTO D'IDENTITE (pour les nouveaux)
- UN CERTIFICAT MEDICAL (pour tout le monde)
- UNE ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE ADRESSE si vous désirez une facture
- LE REGLEMENT (à l'ordre de l'association St Germain)
- BON CAF SIGNE (si vous en êtes bénéficiaire)
- LA FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE ET INTERDIRA L'ACCES AUX COURS

L'ASSURANCE

La cotisation comprend aussi une assurance pour chaque adhérent. Chaque membre est cependant encouragé à prendre une assurance complémentaire pour les critères ne figurant pas dans l'attestation ci-jointe, et s'engage à en décharger l'association par la signature de ce contrat.

LA TENUE ET HYGYENE

La tenue de capoeiriste (T-shirt et abada) d'une valeur de 40 euros sera obligatoire pour participer aux cours. Nous vous demanderons pour le respect de chacun, de venir aux cours propre avec la tenue appropriée propre.

RAPPELS DU REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 11 : ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS « MINEURS » SUR LES LIEUX D'ENTRAINEMENT (A FAIRE FIGURER SUR LES FICHES D'INSCRIPTIONS)

Le parent ou tuteur légal doit accompagner l'enfant mineur sur le lieu d'entraînement et laisser l'enfant seulement après avoir vérifié que l'entraîneur est présent.

En l'absence de l'entraîneur, l'entraînement est supposé annulé.

Après l'heure officielle de la fin de l'entraînement, l'association n'est plus responsable des enfants « mineurs ».

ARTICLE 12 : AUTORISATIONS PARENTALES (A FAIRE FIGURER SUR LES FICHES D'INSCRIPTIONS)

Lors de l'inscription d'un enfant mineur, le parent ou le tuteur légal doit déclarer :

- qu'il autorise son enfant à pratiquer l'activité physique et sportive concernée,
- qu'il a été informé des conséquences inhérentes à la pratique de l'activité physique et sportive, des obligations qu'elle comporte, et doit déclarer les accepter pour son (ou ses) enfant(s)
- qu'il a pris connaissance des modalités de pratique de l'activité, des horaires et des lieux d'exercices,
- qu'il donne son accord pour les déplacements de son enfant pour les stages, rencontres et démonstrations organisées par l'association et /ou par le Groupe Senszala,
- qu'en cas d'urgence, il autorise l'entraîneur, à se substituer à lui pour toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.

CONTACTS AVEC L'ASSOCIATION:

Jean-Louis Proupain (trésorier) : 06.73.50.73.43

Marcio (professeur) : 06.24.85.12.99

Orlane (secrétaire, inscriptions) : 06.25.06.23.61

Aurélié (secrétaire adjointe) : 06.76.09.09.38

E-mail : capoeira78stg@hotmail.fr

site : www.capoeirasenzala78.fr

Blog : <http://.capoeirasenzala78.sport.fr>

Merci d'inscrire votre adresse mail directement sur le blog vous recevrez de cette façon toutes les informations sur l'association, les évènements de capoeira, les stages, les démonstrations etc...

